

Arrêté N° DAJ\_26.04.08-01  
portant composition du Comité d’Ethique, de  
Déontologie et d’Intégrité Scientifique (CEDIS) de  
Nantes Université

VU le code de l’éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1<sup>er</sup> octobre 2021  
portant création de Nantes Université et approbation  
de ses statuts ;

VU la délibération n°20211216-02 du  
16 décembre 2021 portant élection de Carine  
BERNAULT en tant que Présidente de Nantes  
Université ;

VU la délibération n° CA\_231124-09 du  
24 novembre 2023 portant approbation du règlement  
intérieur d’application des statuts de Nantes  
Université, notamment l’article 51 ;

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

## ARRETE

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE L’ARRETE**

Conformément à l’article 51 du règlement intérieur d’application des statuts de Nantes Université, la composition du Comité d’Ethique, de Déontologie et d’Intégrité Scientifique (CEDIS) de Nantes Université comprend les membres suivants :

- Le Collège 1 est composé de 6 membres représentants de chacun des 4 pôles, désignés pour leur expertise et appartenance à des disciplines concernées par les recherches relevant du périmètre du comité :
  - 1 représentant du Pôle Humanités : Jérôme WILGAUX (UFR Histoire, Histoire de l’Art et Archéologie)
  - 2 représentantes du Pôle Santé : Sandra MERCIER (Institut du thorax / UMR\_S 1087 / UMR\_C 6291) et Véronique THOMAS-OLLIVIER (UFR STAPS)
  - 1 représentante du Pôle Sciences et technologies : Toinon VIGIER (Polytech Nantes / Département Informatique)
  - 2 représentants du Pôle Sociétés : Etienne THENOZ (IAE Nantes - Economie et Management) et Paul VERON (UFR Droit et Sciences politiques)
- Le Collège 2 est composé de 3 membres désignés au regard de leur expertise :
  - le ou la déléguée à la protection des données personnelles de l’établissement : Laure KPON

- le référent intégrité de l'établissement : Guillaume DURAND
- une personne issue d'un organisme représentant les participants volontaires aux protocoles de recherche : *en instance de désignation*
- De membres de droit avec voix consultative :
  - un-e représentant-e du Centre d'Investigation Clinique : *en instance de désignation*
  - un-e représentant-e du Comité de Protection des Personnes : Alexandra JOBERT (Responsable de la Cellule Vigilances Recherche - Département Promotion de la Direction de la recherche et de l'innovation du CHU de Nantes)
  - un-e représentant du comité d'éthique en recherche animale : Gilliane CHADEUF (Responsable bien-être animal de l'IRS1)
- D'invité(s) permanent(s) :
  - Sébastien YOUINOU, Directeur de la recherche, des partenariats et de l'innovation de Nantes Université
  - Sandra MINZ-GEDEON, Référente déontologue de Nantes Université
  - Brigitte DRENO, Membre titulaire de l'Académie Nationale de Médecine
  - Laurent STAINIER, Référent intégrité scientifique de l'Ecole Centrale de Nantes
  - Bryn WILLIAMS-JONES, bioéthicien, Université de Montréal

#### **ARTICLE 2 : DUREE**

Ces membres sont désignés pour une durée de trois ans. Leur mandat est renouvelable.

En cas de fin de mandat d'un membre avant cette date, quel qu'en soit le motif, il est pourvu à son remplacement pour la durée restant à courir du mandat du membre remplacé.

#### **ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET**

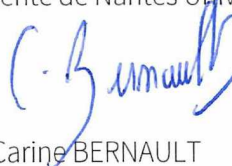
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités.

#### **ARTICLE 4 : EXECUTION**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **3 JUIN 2026**

La Présidente de Nantes Université



Carine BERNALTT

Extrait transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le :  
Publié le :